



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 22 juin 2021]

Date de la convocation

16 juin 2021

Date d'affichage

23 juin 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO *Maires Adjoints*, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Martine VIOLETTE, Isabelle BEAUVAIS, Monique GUILLE, Philippe ISSARD, Thierry BODDI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

**N° 57/ 2021**

*Secrétaire de séance : Philippe ISSARD*

**OBJET DE DELIBERATION : Admission en non-valeur**

Madame le Maire informe l'assemblée que la Trésorerie de Gaillac a établi une liste de produits qui, malgré les relances et les poursuites, sont devenus irrécouvrables (insuffisance d'actif suite à liquidation notamment) ou représentent des petits reliquats ou des sommes trop faibles pour engager des poursuites.

Ces produits représentent pour le budget Principal, un montant de 2 068,75 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'admettre en non valeur ces produits irrécouvrables.

Un mandat sera émis au compte 6541.

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**ADMET** en non valeur les produits irrécouvrables détaillés ci-dessus,

**DONNE POUVOIR** au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 23 juin 2021**

Accusé de réception en préfecture  
081-218100998-20210623-057-2021-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2021  
Date de réception préfecture : 23/06/2021